



KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc - Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

Comité d'Action Sociale de Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Comité d'Action Sociale de Marseille
5 Place Espercieux - 13002 MARSEILLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc - Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

Comité d'Action Sociale de Marseille

5 Place Espercieux - 13002 MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Comité d'Action Sociale de Marseille,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité d'Action Sociale de Marseille relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 10 juin 2026

KPMG SA


Gilles CHARLES
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	104 380	104 380				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF IMMOBILISE	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	105 977	93 492	12 485	15 365	2 880	18.74
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	5 060		5 060	5 060		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
ACTIF IMMOBILISE	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	215 417	197 872	17 545	20 425	2 880	14.10
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 014	1 014				
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	1 544 325		1 544 325	1 278 900	265 425	20.75
	Charges constatées d'avance (2)	311 911		311 911	434 118	122 207	28.15
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	4 205 553		4 205 553	4 570 345	364 793	7.98
	Total III	6 062 802	1 014	6 061 788	6 283 363	221 575	3.53
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 278 219	198 885	6 079 334	6 303 788	224 455	3.56

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	4 145 840	4 923 925	778 085	15.80
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	691 466	778 085	86 619	11.13
	Situation nette (sous total)	3 454 374	4 145 840	691 466	16.68
	Fonds propres consommptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 454 374	4 145 840	691 466	16.68
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEBES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 602 885	1 259 295	343 591	27.28
	Dettes des legs ou donations	14 504	172 659	158 156	91.60
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 007 571	725 994	281 577	38.79
	Produits constatés d'avance				
	Total V	2 624 960	2 157 948	467 012	21.64
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 079 334	6 303 788	224 455	3.56

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	2 078 418	2 373 785	295 367	12.44
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	4 199 455	3 767 836	431 619	11.46
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		459	459	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 349	2 186	162	7.43
Total I	6 280 221	6 144 266	135 955	2.21
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	6 824 019	6 698 385	125 634	1.88
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 618	2 753	135	4.91
Salaires et traitements	104 908	149 844	44 935	29.99
Cotisations sociales	36 944	49 373	12 429	25.17
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 878	34 683	28 805	83.05
Dotations aux provisions	1 014		1 014	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reportes en fonds dédiés				
Autres charges	2 534	474	2 060	434.13
Total II	6 977 915	6 935 513	42 402	0.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	697 694	791 247	93 553	11.82

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12		31/12/2024 12		Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	7 507		9 905		2 399	24.22
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	7 507		9 905		2 399	24.22
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	7 507		9 905		2 399	24.22
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	690 187		781 342		91 155	11.67
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			6 107		6 107	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			762		762	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			5 346		5 346	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 279		2 089		810	38.77
Total des produits (I+III+V)	6 287 728		6 160 279		127 449	2.07
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	6 979 194		6 938 364		40 830	0.59
5. EXCEDENT OU DEFICIT	691 466		778 085		86 619	11.13

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	256 723	256 723		
Bénévolat				
TOTAL	256 723	256 723		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	256 723	256 723		
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	256 723	256 723		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Objet social :

Le CAS a pour but d'améliorer les conditions de vie de ses bénéficiaires, de les aider à faire face à des situations difficiles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. L'action sociale peut être collective ou individuelle.

Dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires applicables, le CAS peut également, le cas échéant, proposer à ses bénéficiaires des activités dites de loisirs.

Les activités du CAS sont appelées "prestations" allouées aux "bénéficiaires", sans que cette dénomination ne puisse caractériser l'allocation de prestations de nature purement commerciale ou économique.

Evènements de l'exercice :

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 et ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, etc..) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc..). Les incidences financières et de présentation sont exposées ci-dessous.

Les principales modifications concernent le reclassement des charges et produits exceptionnels dans le résultat d'exploitation.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	104 380		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	102 979		2 998
TOTAL	102 979		2 998
Autres participations	5 060		
TOTAL	5 060		
TOTAL GENERAL	212 419		2 998

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			104 380	104 380
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			105 977	105 977
TOTAL			105 977	105 977
Autres participations			5 060	5 060
TOTAL			5 060	5 060
TOTAL GENERAL			215 417	215 417

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	104 380			104 380
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		87 614	5 878		93 492
	TOTAL	87 614	5 878		93 492
	TOTAL GENERAL	191 994	5 878		197 872
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	5 878				
	TOTAL	5 878			
	TOTAL GENERAL	5 878			

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANC 2018-06 : Art. 431-5

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 014			1 014
TOTAL		1 014			1 014
TOTAL GENERAL		1 014			1 014
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 014			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	1 014	1 014	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107	107	
Divers état et autres collectivités publiques	44 957	44 957	
Débiteurs divers	1 137 788	1 137 788	
Charges constatées d'avance	311 911	311 911	
TOTAL	1 495 775	1 495 775	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 602 885	1 602 885		
Personnel et comptes rattachés	3 892	3 892		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 333	9 333		
Impôts sur les bénéfices	1 279	1 279		
Autres dettes	58 223	58 223		
TOTAL	1 675 611	1 675 611		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 20 ans
Logiciel	Linéaire	3 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 177 553
Total	1 177 553

Ce poste enregistre principalement la mise à disposition du personnel de la Ville de Marseille pour l'année 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 224 430
Dettes fiscales et sociales	6 044
Autres dettes	58 223
Total	1 288 697

Ce poste enregistre principalement la mise à disposition du personnel de la Ville de Marseille pour l'année 2025.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	311 911
Total	311 911

Les charges constatées d'avance correspondent à :

- la billetterie : 201 898 €
- fonctionnement: 42 764 €
- l'événementiel : 67 249 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2016 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantages en nature n'ont été versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Valorisation des contributions volontaires

Les locaux équipés sont mis à disposition de l'Association à titre gratuit par la Ville de Marseille ainsi que les fluides et les prestations de nettoyage. La contribution volontaire a été valorisée à 256 723 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant